



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE SACS POUR L'ÉVACUATION DES DÉCHETS DES ESPACES VERTS ET DE LA PROPRETÉ URBAINE - LOT N°2 : SACS PLASTIQUES À DÉCHETS D'USAGE GÉNÉRAL PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ AXLEAD

**DÉCISION N° DM-22-034
EN DATE DU 02 FEVRIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° AU-19-312 en date du 04 septembre 2019 de signer le marché de fourniture de sacs pour l'évacuation des déchets des espaces verts et de la propreté urbaine. Lot n°2 : sacs plastiques à déchets d'usage général ;

CONSIDÉRANT le transfert d'activité de la société ARDI titulaire du marché vers la société AXLEAD ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des prix du BPU suite à l'augmentation du prix des matières premières ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AXLEAD sise 60 Zone d'activités Mathias 26 320 SAINT MARCEL LES VALENCES et représentée par Hubert FONTAINE en qualité de Président, l'avenant n°1 au marché de fourniture de sacs pour l'évacuation des déchets des espaces verts et de la propreté urbaine. Lot n°2 : sacs plastiques à déchets d'usage général.

Le montant maximum de l'accord cadre à bon de commande pour le lot 2 par an de 25 000 € HT (33 000 €TTC) reste inchangé.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ